



Direction Départementale des Territoires
des Hautes-Alpes
A l'attention de Monsieur le Directeur
Thierry CHAPEL
3, place du Champsaur BP 50026
05001 Gap Cedex

Votre contact : Max MERCURIO
Nos références : MM/2020/005
Objet : Modifications du SDGC

Gap, le 4 février 2020

Monsieur le Directeur,

La Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes souhaite modifier le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2016-2022, validé par l'arrêté n°2016-109-2 du 15 avril 2016.

Les modifications concernent les thématiques suivantes :

- Périodes de chasse du grand gibier soumis à plan de chasse (cerf, chevreuil, chamois, mouflon)
- Agrainage dissuasif
- Déclaration des prélèvements bécasse

Cette démarche s'inscrit dans le respect des obligations fixées par l'article L425-4 du Code de l'Environnement concernant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour rendre compatibles d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

Par ailleurs, certaines modifications (déclaration en ligne des prélèvements bécasse) visent à se mettre en conformité avec l'évolution de la réglementation nationale.

Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes

62, route de Sainte Marguerite 05000 Gap cedex Tel : 04 92 51 33 62 Fax : 04 92 51 82 80 www.fdc05.com

Agréée au titre de la protection de la nature conformément au Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011

Ces ajustements restent mineurs et ne modifient pas le fond et les orientations du SDGC. Ils ont au contraire vocation à renforcer les objectifs fixés, notamment en matière de réalisation des plans de chasse et de prévention des dégâts de gibier.

Nous souhaitons si possible faire valider et appliquer ces modifications dès la prochaine saison cynégétique 2020/2021.

Dans l'attente des suites favorables que vous donnerez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Max MERCURIO

Fédération des Chasseurs des Hautes-Alpes

62, route de Sainte Marguerite 05000 Gap cedex Tel : 04 92 51 33 62 Fax : 04 92 51 82 80 www.fdc05.com

Agréée au titre de la protection de la nature conformément au Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011